



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

SOMMAIRE

ACTUALITÉS - P 2

- Faites valoir l'intégralité de vos droits
- Coordonnées bancaire : pensez à nous les transmettre

PROTECTION SOCIALE - P 3

- Décès d'un enfant : un allongement du congé
- Décès d'un proche : faites vous accompagner par un correspondant social
- Allocation journalière de proche aidant

PRÉVENTION SANTÉ - P 6

- Mémo santé enfants
- Les P'tits ateliers nutritifs
- Moi(s) sans tabac
- Vaccination antigrippale

PROFESSIONNELS - P 7

- Prévention Covid-19 : une aide financière exceptionnelle
- Pass'Agri : un guide en ligne pour connaître les aides en cas de difficultés

ACTION SOCIALE - P 7

- Médiation pour aidants et aidés

SERVICES - P 9

- L'appli mobile Ma MSA & Moi

PRÉSENCE VERTE - P 9

- Les avantages de la téléassistance



Suivez-nous sur Twitter
@msa_pdb

POUR NOUS ÉCRIRE

MSA Portes de Bretagne
35027 RENNES CEDEX 9

Territoires

Le magazine de la MSA Portes de Bretagne - Ille-et-Vilaine et Morbihan



DOSSIER - 4/5

ELECTION MSA 2020 LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 29 membres du nouveau Conseil d'administration de la MSA Portes de Bretagne ont été élus par leurs pairs le 10 septembre. Les administrateurs joueront un rôle majeur dans la mise en œuvre du plan stratégique 2025 de la MSA. Il a pour ambition de promouvoir la place du régime agricole dans la protection sociale de demain, en investissant plus fortement les territoires ruraux et en mettant en œuvre de nouvelles activités.

Ils vont également se concerter pour définir le nouveau plan pluriannuel d'action sanitaire et sociale de la MSA afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des assurés agricoles à tous les âges de la vie. Enfin, en 2021, sera lancé le nouveau plan pluriannuel santé-sécurité au travail qui concerne les métiers de l'agriculture et les filières agricoles identifiées comme étant les plus à risques.

Directrice de la publication : Marine MAROT
Réalisation : MSA Portes de Bretagne
Siège social : La Porte de Ker Lann - Rue Charles Coudé - Bruz
35027 RENNES CEDEX 9
Illustrations : MSA Portes de Bretagne - CCMSA Département Image :
F. Beloncle - Unsplash : N. Anderson - Freepik - INPES - iStock.

Imprimeur : Evoluprint SAS - Parc Industriel Euronord - 10 rue du parc -
CS 85001 Bruguères - 31151 Fenouillet Cedex
Tirage : 27 300 exemplaires (trimestriel)
Dépôt légal : Octobre 2020 - N°ISSN : 1958-3788
Prix en euros : Gratuit - CPPAP 1119 M 06700

Octobre 2020 - n°53

portesdebretagne.msa.fr

AI-JE DROIT À UN DROIT ? FAITES VALOIR L'INTÉGRALITÉ DE VOS DROITS

Par la méconnaissance de leur existence, par la peur de la complexité de la demande, vous ne faites pas valoir l'intégralité de vos droits ? La MSA vous accompagne pour s'assurer que vous bénéficiez de toutes les prestations auxquelles vous pouvez prétendre.

AI-JE DROIT À UN DROIT ?

ALLOCATION LOGEMENT, PRIME D'ACTIVITÉ, RSA... : VOYONS SI J'Y AI DROIT !

Le site mesdroitssociaux.gouv.fr vous permet d'évaluer, en quelques minutes, vos droits à **33 aides sociales**. Il est destiné à tous, que vous soyez exploitant agricole, salarié, travailleur indépendant, sans activité, à la retraite ou encore étudiant. Pour faire le point sur vos droits en quelques minutes, réalisez votre simulation personnalisée en ligne :

1 Rendez-vous sur mesdroitssociaux.gouv.fr et identifiez-vous avec FranceConnect en utilisant vos identifiants MSA.

2 Cliquez sur « Effectuer une simulation » et complétez les données manquantes sur votre foyer, votre situation, votre logement, vos ressources et votre patrimoine.

3 La liste des aides auxquelles vous pouvez prétendre s'affiche avec une estimation indicative du montant. Pour faire la demande d'une aide, cliquez sur le bouton « faire la demande ». Ce lien vous redirigera directement vers le service de demande de la MSA.



DROIT, OUVRE-TOI !

DÉBUT DE VIE ACTIVE, DÉPART DU DOMICILE FAMILIAL : J'AI LA VIE DEVANT MOI ET J'AI DES DROITS !

► Vous débutez dans la vie active ?

Vous pouvez peut-être prétendre à la Prime d'activité. Elle s'adresse à tous, à partir de 18 ans. Si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond, la MSA vous verse chaque mois un complément.

► Vous êtes sans emploi ?

Si vous avez travaillé deux ans au cours des trois dernières années, vous avez peut-être droit au Revenu de solidarité active (RSA). Le RSA n'est pas seulement une aide financière, il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de conseils dans la construction de votre projet professionnel.

► Vous n'avez pas les moyens de vous soigner ?

Pensez à la Complémentaire santé solidaire ! Il s'agit d'une assurance maladie complémentaire. Elle vous permet de ne pas avancer les frais chez le médecin, le pharmacien, l'hôpital, les lunettes...

En fonction des ressources, elle peut ne rien vous coûter ou coûter moins de 1 € par jour et par personne.

► Vous quittez le domicile familial ?

N'hésitez pas à faire une demande d'APL (aide au logement). Que vous viviez seul, en couple ou en colocation, cette aide permet de réduire le montant de votre loyer.



L'essentiel & plus encore

LA MSA VOUS PROPOSE ÉGALEMENT LE « RENDEZ-VOUS DES PRESTATIONS »

Lors d'un entretien individuel d'une heure environ, le conseiller MSA fait un point d'ensemble de votre situation personnelle et vous accompagne dans les modalités d'ouverture de vos droits (prestations familiales et de logement, prestations de santé, prestations d'action sanitaire et sociale). En 2019, la MSA Portes de

Bretagne a réalisé 775 « rendez-vous des prestations » avec un taux de satisfaction exprimé par les assurés de 97 %.

Les entretiens se déroulent aux sièges ou en agence MSA. Dans le contexte sanitaire actuel, sachez qu'il est aussi possible de conduire un « rendez-vous des prestations » par téléphone.



Prenez rendez-vous sur notre site internet via Mon espace privé / Rubrique Contact et échanges / Demander un rendez-vous ou au 02 99 01 80 73 pour l'Ille-et-Vilaine et au 02 97 46 52 73 pour le Morbihan.

BRÈVES



COORDONNÉES BANCAIRES PENSEZ À NOUS LES TRANSMETTRE

Pour être sûr de recevoir toutes vos prestations (famille, santé, retraite...), pensez à mettre vos coordonnées bancaires à jour, si elles ont évolué.

Adressez votre RIB via portesdebretagne.msa.fr, sur Mon espace privé / Rubrique Contact et échanges / Envoyer un document.

Ou par courrier postal à :
MSA Portes de Bretagne
35027 Rennes Cedex 9.

Afin de faciliter cette mise à jour, n'oubliez pas d'indiquer votre numéro de Sécurité sociale.

DÉCÈS D'UN ENFANT UN ALLONGEMENT DU CONGÉ

La loi du 8 juin 2020 renforce les droits des assurés touchés par le décès d'un enfant. Elle prévoit plusieurs dispositions dont l'allongement du congé pour événement familial et la création d'un nouveau congé de deuil.

► L'allongement du congé pour événement familial

Avant le 1^{er} juillet 2020, les salariés agricoles endeuillés par le décès d'un enfant pouvaient prétendre à un congé pour événements familiaux de cinq jours. La loi du 8 juin 2020 porte ce congé à sept jours ouvrés en cas de disparition d'un enfant âgé de moins de 25 ans, ou si, quel que soit son âge, l'enfant décédé était lui-même parent.

► La création d'un congé de deuil

Cette loi prévoit également, depuis le 1^{er} juillet, un nouveau congé de deuil de huit jours pour les salariés et de quinze jours pour les non-salariés agricoles afin d'aligner leurs droits sur les salariés. Ce congé est pris en charge par la MSA sous forme de versement d'indemnités journalières.

Ces congés peuvent être pris dans un délai d'un an et être fractionnés.



DÉCÈS D'UN PROCHE FAITES VOUS ACCOMPAGNER PAR UNE CORRESPONDANTE SOCIALE

Les correspondantes sociales interviennent systématiquement auprès des familles touchées par le décès d'un adhérent en activité, qu'il soit exploitant ou salarié, mais aussi lorsqu'il s'agit du décès d'un conjoint ou d'un enfant.

Leur rôle consiste à accompagner les familles dans les démarches administratives consécutives au décès, et veiller à ce qu'elles bénéficient de l'ensemble de leurs droits et prestations. Il peut s'agir, suivant les situations, de prestations légales telles que le capital décès, des prestations familiales, une pension de réversion, mais également d'aides prévues au règlement de l'action sanitaire et sociale, telle que l'aide au remplacement des exploitants, la prise en charge d'interventions au domicile des familles, ou encore des aides financières...

Les correspondantes sociales facilitent les démarches des familles dans cette période difficile. Elles sont attentives à leurs besoins, leur apportent écoute et conseils, les orientent vers d'autres professionnels si besoin.

En accord avec les familles, elles font le lien avec les organismes de Prévoyance, tel que le groupe Agrica.

En 2019, les correspondantes sociales ont accompagné près de 120 familles dans ce contexte.



Contacts :

Ille-et-Vilaine

Delphine LEFORT - 02 99 01 80 79

Morbihan

Nathalie CADERO - 02 97 46 52 83

ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PROCHE AIDANT UNE NOUVELLE AIDE POUR LES AIDANTS

Vous apportez une aide régulière à un membre de votre entourage dépendant ou une personne en situation de handicap ? Vous devez cesser ou réduire votre activité professionnelle pour vous occuper de ce proche ? Vous pouvez prétendre à une nouvelle prestation sociale appelée l'allocation journalière de proche aidant (AJPA).

Pour bénéficier de cette aide, vous devez avoir un lien étroit avec la personne aidée (conjoint, ascendant, descendant...) et réduire votre activité pour aider votre proche. L'AJPA est versée sous forme d'allocation à la journée ou demi-journée. Vous pouvez bénéficier de 66 jours sur l'ensemble de votre carrière. Si vous vivez en couple, chaque personne peut prétendre à cette aide. Son montant est de 52,08 € pour une personne seule et de 43,83 € pour chaque membre du couple.

Pour demander l'AJPA, téléchargez le formulaire sur notre site portesdebretagne.msa.fr rubrique Particulier > Famille, logement > Prestations familiales. Chaque mois, vous recevrez une attestation à compléter et à nous retourner afin de percevoir votre allocation.

Si vous interrompez ponctuellement votre activité pour rester auprès de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé, vous pouvez également demander l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP).



Retrouvez le détail de ces aides sur notre site portesdebretagne.msa.fr, rubrique Famille, logement > Prestations familiales.



aidant'plus

L'aide en plus dans mon quotidien

► Découvrez notre nouveau guide en ligne : aidant'plus

Nous mettons à votre disposition « aidant'plus », un guide en ligne pour vous accompagner dans votre quotidien d'aidant. Vous y trouverez quatre thématiques :

- je souhaite connaître mes droits, pour s'informer sur toutes les prestations sociales auxquelles vous pouvez prétendre ;
- j'ai besoin de parler et de me former, comme la médiation familiale pour aidants et aidés ;
- j'ai besoin de prendre soin de moi, par le parcours santé des aidants ;
- j'ai besoin de souffler, avec le service de remplacement Bulle d'air.



Retrouvez le guide aidant'plus sur notre site rubrique Particulier > Solidarité, handicap, dépendance > Dépendance, perte d'autonomie

ELECTIONS MSA 2020

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 29 membres du nouveau Conseil d'administration de la MSA Portes de Bretagne ont été élus par leurs pairs le 10 septembre.

Ils déterminent la politique générale de la MSA pour mettre en œuvre la protection sociale agricole.

Ils définissent au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.

Ils font remonter au niveau national les propositions et les vœux des élus locaux concernant les politiques sociales en matière de santé, de famille, de retraite...

Ils votent le budget et approuvent les comptes arrêtés par la Directrice.

Ils représentent la MSA auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles.

Ils contribuent à l'évolution de la protection sociale agricole.

1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

- | | | |
|---|--|---|
| 1 Sébastien CERCLÉ
Canton de Guichen | 4 Gildas LE GLEUT
Canton de Guidel | 7 Patricia PERRET
Canton de Gourin |
| 2 Colette DELAMARRE
Canton de Montfort-sur-Meu
Vice-Présidente 1 ^{er} collège
Présidente par alternance
du CASS | 5 Marie-Hélène LEMONNIER
Canton d'Antrain
Présidente du CPSNS | 8 Sylvie POIRIER
Canton de Bain-de-Bretagne |
| 3 Daniel GUÉGAN
Canton de Pontivy | 6 Valérie LOUZON
Canton de Betton | 9 François-Xavier SIOC'HAN DE KERSABIEC
Canton de Grand-Champ |

LES INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU DU CONSEIL

Il est composé de onze membres.

Présidente : Isabelle COUÉ

Le bureau prépare et suit les délibérations du Conseil d'administration concernant la vie mutualiste et la politique budgétaire.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON SALARIÉS AGRICOLES (CPSNS)

Présidente : Marie-Hélène LEMONNIER

Il étudie et donne des avis sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats pour le compte des non salariés agricoles.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS AGRICOLES (CPSS)

Président : Marc MOUËLLIC

Il étudie et donne des avis sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les partenariats relatifs à la protection sociale complémentaire, pour le compte des salariés agricoles.

LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (CASS)

Présidentes par alternance : Colette DELAMARRE & Eliane LE MORZADEC

Il étudie et donne des avis sur le programme d'action sociale, la contribution aux politiques publiques...

Il instruit les demandes de subventions, attribuées des prêts et des aides à caractère individuel.

2^e collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

- | | |
|---|---|
| 10 Annick BURGUIN
Canton de Lorient 1 | 16 Dominique LE CALVEZ
(absent de la photo)
Canton d'Auray
Président du Comité
départemental du Morbihan |
| 11 Vincent BUSSONNAIS
Vice-Président
Canton de Pluvigner | 17 Eliane LE MORZADEC
Canton de Gourin
Présidente par alternance
du CASS |
| 12 Isabelle DESPRÉAUX
Canton de Châteaugiron | 18 Marc MOUËLLIC
(absent de la photo)
Canton de Pontivy
Président du CPSS |
| 13 Maryline ÉTIENNE
(absente de la photo)
Canton de Moréac | 19 Bertrand PIEL
Canton de Vitré |
| 14 Michel FOUERÉ
Canton de St-Malo 2 | 20 Jocelyne TRUEL
Canton de Vitré |
| 15 Jean-Louis HAUVESPRE
Canton de Rennes 4 | |
| 15 Armelle HERNOT
Canton de Melesse | |

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE

- | | |
|--|---|
| 19 Chantal CHAUVIRÉ
Canton de Gourin
Vice-Présidente 3 ^{ème} collège | 22 Françoise JOUANOLLE
Canton de Janzé |
| 20 Isabelle COUÉ
Canton de Guer
Présidente | 23 Dominique POIRIER
Canton de Fougères 1 |
| 21 Catherine JAN
Canton d'Auray | 24 Sylvie ROUDAUT
Canton de
Montauban-de-Bretagne
Présidente du Comité
départemental d'Ille-et-Vilaine |

2 membres

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

- | | |
|---|---|
| 25 Christian GALERNE
Représentant des non-salariés
Ille-et-Vilaine | 26 Pierrick LE BRIS
Représentant des salariés
Morbihan
Vice-Président au titre
de l'UDAF |
|---|---|

7 membres

Direction MSA Portes de Bretagne

- | | |
|---|--|
| 27 Marine Marot
Directrice générale | 31 Alain Foret
Sous-directeur |
| 28 Marie-Christine Guillet
Directrice comptable et financière | 32 Pierrick OLIVIER
Secrétaire général |
| 29 Jonathan Tribodet
Directeur adjoint | 33 Patrick MORVAN
Médecin-chef
Coordonnateur régional |
| 30 Catherine Hinry
Sous-directrice | |

3 membres

Représentants du comité social et économique (CSE) de la MSA Portes de Bretagne

- | | |
|--|--|
| 34 David GALLEN | Delphine MORANTIN
(absente de la photo) |
| Bertrand MIEDAN-GROS
(absent de la photo) | |



ISABELLE COUÉ
Présidente

Le Conseil d'administration de la MSA Portes de Bretagne a porté à sa tête Isabelle Coué, déléguée depuis 2000 et administratrice depuis 2010.

Associée en GAEC depuis 1999 en élevage de porcs et polyculture à Tréal sur le canton de Guer, Isabelle Coué est originaire d'une famille de viticulteurs du Tarn.

Sa foi dans le collectif explique son engagement auprès de la MSA. « Sur mon territoire, j'ai à cœur d'œuvrer pour le collectif ». Sur le plan professionnel, le travail en CUMA, en collaboration avec les agriculteurs de son territoire, est son quotidien. Sur le plan personnel, Isabelle Coué est très impliquée dans sa commune en tant que conseillère municipale et adhérente du club de basket.

« Je suis arrivée à la MSA parce qu'un ancien délégué cantonal m'a proposé de m'impliquer en tant que déléguée en 2000. Educatrice spécialisée de formation, c'est certainement ma fibre sociale qui s'exprime. » Après avoir été élue Administratrice en 2010 et Présidente par alternance du Comité d'Action Sanitaire et Sociale, Isabelle Coué s'est accomplie dans la dimension politique du rôle d'administrateur : « j'ai pu porter les valeurs de la MSA avec lesquelles je suis en adéquation et je compte bien continuer à les faire reconnaître ».

« En tant que Présidente, je souhaite faire valoir l'expertise de la MSA, de ses élus et de ses salariés, au profit du monde agricole et rural. La gouvernance de la MSA, basée sur le mutualisme, composée de trois collèges - exploitants, salariés, employeurs - ainsi que son organisation spécifique sont de véritables atouts pour répondre aux besoins des territoires ruraux et assurer une vraie proximité. »

Alors que vient de s'ouvrir la négociation de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) avec l'Etat, Isabelle Coué formule le vœu que la MSA soit dotée des moyens financiers et humains à la hauteur des missions confiées par les Pouvoirs Publics. « La MSA est un maillon essentiel pour accompagner le monde agricole dans ses mutations » martèle Isabelle Coué.



VINCENT BUSSONNAIS
1^{er} Vice-Président

Vincent BUSSONNAIS, salarié d'un cabinet comptable sur le canton de Pluvigner, a été reconduit 1^{er} Vice-Président.

Il est administrateur depuis 2005. Il est également Président du Conseil de surveillance de MSA Services Portes de Bretagne.

MÉMO SANTÉ ENFANTS VOTRE AIDE-MÉMOIRE POUR LA SANTÉ DE VOS ENFANTS

Vous êtes parent d'un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans ? Vous aimeriez être alertés sur les rendez-vous santé à ne pas manquer, les vaccins à effectuer ? Découvrez notre nouveau service en ligne "Mémo santé enfants".

Ce nouveau service vous permet de suivre sereinement la santé de vos enfants. Il vous informe des rendez-vous à ne pas manquer, des vaccins à réaliser, des bilans à effectuer... Vous pouvez également y indiquer des informations sur le poids, la taille afin de suivre la courbe de croissance, noter les premières fois (premiers pas, première dent...) et trouver des fiches-conseils santé adaptées à l'âge de vos enfants. Compagnon santé de la famille, ce service est totalement sécurisé. Il n'est accessible que par vous. Les professionnels de santé comme la MSA n'y ont pas accès.



Pour bénéficier de ce service, rendez-vous dans Mon espace privé sur notre site portesdebretagne.msa.fr, rubrique Mes services > Santé, invalidité > Suivi et prévention > Mémo Santé Enfant. Il vous suffit d'accepter les conditions générales d'utilisation. Une fois votre Mémo santé enfants activé, vous recevrez des alertes par sms ou mail pour ne pas oublier les rendez-vous importants.



Avec Mémo Santé Enfant, maintenant tout est là !

- Suivi des soins,
- courbe de croissance,
- vaccins,
- première fois...

LES P'TITS ATELIERS NUTRITIFS BIEN MANGER, CELA SE PARTAGE ENSEMBLE

Vous allez bientôt devenir parent ou êtes parent de jeunes enfants ? Découvrez les P'tits Ateliers Nutritifs de la MSA : des ateliers interactifs à distance pour tout savoir sur l'alimentation des enfants de 0 à 2 ans.



Comme tous les parents, vous voulez donner de bonnes habitudes à votre enfant. Vous espérez qu'il mangera de tout sans être trop gourmand. Vous vous demandez à quel âge c'est la purée, la viande ou les morceaux ?...

En participant aux P'tits Ateliers Nutritifs, fini les questions sans réponses, ou les incertitudes du web... Profitez des conseils d'une diététicienne, échangez avec d'autres parents sur leur vécu, livrez vous-même vos anecdotes et soyez ainsi plus sereins quand vient l'heure du repas. Ces ateliers vous apporteront des connaissances sur les étapes de l'alimentation et du développement de l'enfant, à travers des astuces et des conseils pratiques.

Les P'tits Ateliers Nutritifs c'est gratuit, à partir de chez vous, sans vous déplacer et cela ne prend que 90 minutes. Ils seront proposés tout au long de l'année.



Pour y assister, inscrivez-vous via notre site portesdebretagne.msa.fr rubrique Votre MSA > Nos actions.

MOI(S) SANS TABAC EN NOVEMBRE, ON ARRÊTE ENSEMBLE

Vous souhaitez arrêter de fumer ? Participez à l'opération Moi(s) sans tabac pour être accompagné dans votre démarche et profiter de méthodes simples et efficaces. Choisissez celle qui vous convient le mieux.

► Le 3989 : le suivi par un tabacologue

Un accompagnement personnalisé et gratuit par la même personne tout au long de votre arrêt.

► La page Facebook : Tabac info service

Une communauté solidaire, d'ex-fumeurs et de fumeurs souhaitant arrêter, toujours prête à vous soutenir.

► Le coaching : l'appli mobile

Un programme d'e-coaching personnalisé, des conseils, des astuces, des mini-jeux, des vidéos de soutien et le suivi des bénéfices de l'arrêt du tabac (économie et santé).

► Le kit : Moi(s) sans tabac

Un programme d'accompagnement pour vous préparer à l'arrêt. A commander gratuitement sur tabac-info-service.fr



Parce qu'un mois sans fumer, c'est 5 fois plus de chance d'arrêter.

VACCINATION ANTIGRIPPALE SE FAIRE VACCINER POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER SES PROCHES

Contre la Covid-19, on attend un vaccin. Contre la grippe, on en a déjà un ! Alors pour mieux vous protéger et protéger vos proches, faites-vous vacciner !



Comme tous les ans, il est vivement conseillé de se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Avec le contexte particulier lié à la Covid-19, cela devient encore plus important. C'est le moyen de prévention le plus efficace pour se prémunir de cette maladie.

Les personnes de plus de 65 ans, celles fragilisées par certaines pathologies, les femmes enceintes et les personnes en surpoids ont reçu leur bon de prise en charge le 11 septembre 2020. Elles sont prioritaires jusqu'au 13 décembre et ont jusqu'au 31 janvier pour

retirer leur vaccin. Donc dès maintenant, vaccinez-vous !

On n'oublie pas également les gestes barrières ! Se protéger, c'est aussi protéger les autres.

PRÉVENTION COVID-19

AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE

Afin de soutenir les entreprises et exploitations agricoles, de moins de 50 salariés, impactées par la Covid-19, la MSA Portes de Bretagne met en place une aide financière exceptionnelle.

La MSA prend en charge 100 % des investissements de prévention réalisés dans le but de limiter la transmission du coronavirus et/ou d'améliorer les conditions de travail (dans la limite de 1 000 €). Ces investissements peuvent concerner :

- distributeurs de gel avec une commande au pied,
- lave-mains,
- parois en plexiglass,
- systèmes d'ouverture automatique de portes ou dispositifs « sans contact »,
- signalétique,
- mesures d'individualisation des outils et/ou matériels,
- machine de désinfection,
- aménagement de sas,...

Les fournitures liées à l'hygiène (gel hydro-alcoolique, désinfectants, masques...) ne sont pas éligibles.

Ces achats doivent avoir eu lieu avant le 30 novembre 2020.

PASS'AGRI

UN GUIDE EN LIGNE POUR CONNAITRE LES AIDES DE LA MSA EN CAS DE DIFFICULTÉS

Que vous soyez exploitant, employeur ou salarié agricole, vous pouvez être confronté à des difficultés dans le cadre de votre activité professionnelle. Avec Pass'Agri, retrouvez en ligne les dispositifs financiers proposés, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus, des solutions pour réfléchir à votre avenir professionnel et les soutiens de votre MSA.

MON ACTIVITÉ PRO
Vous êtes exploitant ou employeur agricole ? La MSA peut agir sur vos cotisations sociales pour aider dans un besoin de trésorerie et pour contribuer à la pérennité de l'exploitation.

- PREMIER CHARGÉ PARTIELLE DISCOTATIONS
- FACILITES DE PaiEMENTS DES COTISATIONS
- AIDES DES AGRICULTEURS AGRICOLES

MES DROITS
Vous êtes salarié ou exploitant agricole ? En cas de chute de vos revenus ou à une crise, votre situation change : vous avez peut-être droit à de nouvelles prestations sociales.

- FAITES LE POINT SUR VOS DROITS
- PRIME D'ACTIVITÉ
- RSA
- COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE
- RETRAITES PROGRESSIVES
- ARRÊTÉ DÉJÀ ?
- AUTRES AIDES DE VOTRE MSA

MES PROJETS
La MSA prépare avec vous une sortie de crise, en vous couvrant les moments de forte incertitude sur vos compétences et pour vous accompagner sur votre avenir professionnel.

- MAINTIEN EN EMPLOI
- AVENIR EN SOI
- COUP DE POUCE CONNEXION
- FORMATIONS PRO

MES SOUTIENS
Lorsque des difficultés surviennent, elles ont le plus souvent des causes multiples et peuvent conduire à la dépression voire au suicide. Face à ces situations difficiles, la MSA est mobilisée pour venir en aide à ses adhérents.

ACTIVITES LIÉGÈRES | AGRICULTURE | ACCOMPAGNEMENT DE PROJET | MÉTIERS D'ÉLEVÉ | MÉTIERS VÉTÉRINAIRE

Vous devez faire votre **demande au plus tard le 30 novembre 2020 par courriel** à :

apcovid.blf@portesdebretagne.msa.fr.

Elle devra comprendre :

- le formulaire (téléchargeable sur notre site rubrique Santé Sécurité au travail > Informations, prévention > Aide prévention Covid),
- les copies des factures acquittées ou bons de commande,
- le Document unique d'évaluation des risques (mis à jour avec la mention du risque spécifique coronavirus),
- et le RIB/IBAN de votre entreprise.



Ce guide comprend 4 thèmes :

- Votre activité professionnelle : toutes les aides pour répondre à un besoin de trésorerie
- Vos droits : toutes les prestations sociales pour vous aider à surmonter la période
- Vos projets : pour faire le point sur vos compétences et obtenir des conseils sur les opportunités d'avenir professionnel (Avenir en soi, maintien en emploi, Coup de pouce connexion, formation professionnelle)
- Vos soutiens : présentation des acteurs à votre écoute (les élus MSA, les travailleurs sociaux, les médecins du travail, les conseillers en prévention).



Ce service est accessible sur notre site internet portesdebretagne.msa.fr, rubrique Exploitant.

ACTION SOCIALE

MÉDIATION POUR AIDANTS ET AIDÉS

TROUVONS DES SOLUTIONS POUR RENOUER LE DIALOGUE

La MSA, en partenariat avec l'UDAF (Union départementale des associations familiales), vous propose un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver des solutions en cas de désaccord lié au handicap ou à la dépendance de l'un de vos proches.

Etre aidant d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie peut exposer à des risques de conflits familiaux. Ces désaccords peuvent concerner l'organisation du maintien à domicile, l'entrée en établissement, la succession,

la cohabitation... La médiation permet d'évoquer les tensions en toute confidentialité et de trouver des solutions durables et adaptées avec un professionnel spécialisé et diplômé d'état.



Pour plus d'informations :
udaf35.fr
02 30 03 95 80



Retrouvez également sur portesdebretagne.msa.fr, rubrique Particulier > Solidarité, handicap, dépendance > Dépendance, perte d'autonomie, le guide en ligne « aidant'plus » pour vous accompagner dans votre quotidien d'aidant.

APPLI MOBILE MA MSA & MOI JE LA TÉLÉCHARGE !

Vous avez besoin de contacter rapidement la MSA ou vous souhaitez effectuer vos démarches où que vous soyez ? L'appli mobile *ma MSA & moi* est faite pour vous !



Avec cette application, vous pouvez contacter la MSA via la messagerie sécurisée, consulter et télécharger à tout moment vos différents paiements (prestations familiales, remboursement santé, indemnités journalières...), télécharger et envoyer votre attestation de droits maladie, modifier vos coordonnées.

- Disponibilité : 24h/24 et 7j/7
- Mobilité : accessible de n'importe où
- Sécurité : mot de passe à saisir à chaque utilisation

► Comment télécharger l'application ?

Pour télécharger l'application, vous devez déjà avoir ouvert votre espace privé sur notre site portesdebretagne.msa.fr.

Rendez-vous ensuite sur Google Play (pour Android) ou sur l'Appstore (pour les téléphones et tablettes de type Iphone, Ipad) pour la télécharger.

► Quels sont les avantages de l'application ?

- Rapidité : accessible en quelques clics
- Gratuité : installation et utilisation gratuite

PRÉSENCE VERTE

PRÉSENCE VERTE LES AVANTAGES DE LA TÉLÉASSISTANCE



Témoignage de Franck, aidant familial auprès de sa mère

« Ma mère a 73 ans. Elle vit seule à Vannes. Malheureusement, les choses se sont compliquées il y a 3 ans suite à un AVC. Je viens chez elle très souvent, et je l'aide à accomplir certains gestes de la vie quotidienne. Je m'inquiétais durant la journée car j'étais dans la crainte qu'il lui arrive quelque chose. Cela est d'autant plus vrai qu'un jour elle a été transportée d'urgence à l'hôpital et que ce n'est que le soir en allant la voir qu'une voisine m'a appris la nouvelle ! Cela m'a choqué de ne pas pouvoir être là au bon moment, de ne pas avoir été averti. »

« J'ai donc décidé d'équiper ma mère avec un système de téléassistance. Cela sécurise ma mère, bien évidemment, qui a bien compris l'intérêt de cet équipement ! Cela me rassure énormément ! Je suis soulagé durant la journée, je peux même dire que maintenant je passe de bonnes journées sans être dans l'inquiétude pour ma mère. Me concernant, la téléassistance, c'est autant utile pour ma mère que pour moi ! »

LES SOLUTIONS DE TÉLÉASSISTANCE



► Activ'zen : libre de vivre chez soi en toute sécurité

Grâce à cette solution vous disposez d'un discret bracelet ou médaillon pour être autonome sans jamais être seul. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur une touche pour alerter immédiatement la centrale d'écoute, qui sollicite vos proches et si besoin les secours.



► Activ'mobil : la liberté en toute sécurité

Cette solution s'adresse à tous ceux qui souhaitent être libre de pratiquer une activité en extérieur en toute sécurité. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre téléphone mobile pour alerter la centrale d'écoute et les secours si nécessaire. Il est également possible de vous géolocaliser.

Contacts :
Ille-et-Vilaine : 02 99 01 81 07
Morbihan : 02 97 46 51 23



Plus d'information sur
presenceverte.fr

SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER !

Pour suivre en direct notre actualité et celle de nos réseaux, être informé des évolutions de votre protection sociale, bénéficiaire de conseils de prévention santé... Suivez-nous sur Twitter !

Que de bonnes raisons pour vous abonner !



SEMAINE DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION

Le réseau Transmission en agriculture, animé par la Chambre d'agriculture, fédère plus de 20 partenaires : MSA, banques, assurances, organismes de gestion, Région, syndicats agricoles...

Afin d'aider les futurs cédants et les porteurs de projets, le réseau organise un temps fort « Semaine de l'installation et de la transmission » du 23 au 27 novembre 2020.

Suite au contexte sanitaire, les conférences se feront en distanciel, sur internet. Plusieurs thématiques vous seront proposées, par exemple : Ma transmission, par où commencer ? Les porteurs de projets, qui sont-ils et que cherchent-ils ? Comment trouver une exploitation, quels outils ? Quel financement ?...

La MSA Portes de Bretagne vous accompagne tout au long de votre projet en vous proposant des rendez-vous personnalisés :

- pour les porteurs de projets : présentation de la MSA, aides dans les démarches administratives...
- pour les cédants : rappel des obligations liées à la transmission, préparation de votre retraite...

Plus d'informations sur le site internet www.transmission-en-agriculture.com



Sécurité sociale

JOYEUX ANNIVERSAIRE !

LA SÉCURITÉ SOCIALE FÊTE SES 75 ANS

A l'occasion des 75 ans de la Sécurité sociale, découvrez l'exposition de 75 portraits d'hommes et de femmes qui s'engagent pour la Sécurité sociale.

Ceux qui écoutent, conseillent, connectent, gèrent et innovent au quotidien.



Rendez-vous sur
75portraitsdesecu.fr

Vous pourrez y retrouver le portrait de Camille Bize, travailleur social à la MSA Portes de Bretagne.